RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-105

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, à la fonction de Monsieur Claude BARTOCCI, agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2025.

Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm